



Licenciement pour faute grave

Par **Soso34150**, le **29/10/2019** à **20:11**

Bonjour, je viens vers vous car je traverse un moment difficile avec mon patron

Je suis en arrêt de travail depuis le 28 septembre suite à déchirement de ligaments faite pendant un jour de repos .

Depuis ce jour je croule sous les messages de tout type .-lui dire exactement mon état de santé -lui dire quand je reviendrais exactement-justifier de soi dire que j aurai eu pendant ou avant mon arrêt de travail-menace si l arrêt n est pas donné dans les 48h ou avant et bien d autre ...

Jusqu'à maintenant je m etai mon arrêt de travail dans la boites au lettre de mon employeur sans aucun souci .

Hier j etai prolonger de 15j suite a des examen qui doivent encore être fait .cette après midi a 15h30 il ma dit qu'il n avait pas reçu cette arret de travail.biensure je me suis vite arranger pour lui fournir au plus vite mais par une Tierce personne Car il me fait peur ,mon patron arefusé et également Avoue qu il avait jeté mon premiere arrêt car je ne lui avai pas remis en main propre (rappelons que je ne suis pas véhiculé Et en béquille Avec 3 enfants A charges).il a donc refusé également Qu une personne extérieure Lui remette ,il également Dit que s'il ne lavé pas demain à 11h en main propre il engarer une procédure de licenciement pour faute grave .je vais donc l envoye des demain en recommander car bien évidemment la poste etai fermer a 16h et qu'il ma donner cette nouvelle info seulement A 15h30...

Je ne c est plus quoi faire .mon patron m Enveu personnellement et non professionnellement..aujourd'hui j ai reçu 7 message en1h.

Je n en peux plus .pouvai vous m aider

Désolé pour les fautes je n ai un super téléphone.

Merci

Par **Paulavo38**, le **30/10/2019** à **09:05**

Bonjour,

Vous pouvez également faire un scan de votre arrêt et l'envoyer par courriel, en plus du recommandé... Cela pourrez-vous permettre d'avoir une preuve supplémentaire de l'envoi en

cas de licenciement.

En tout état de cause, une telle procédure de licenciement serait risquée pour l'employeur car le licenciement pourrait être considéré comme nul car fondé sur votre état de santé.

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/10/2019** à **10:39**

Bonjour,

Je vous conseillerais en tout cas de conserver tous les mails reçus et même les SMS car cela constitue pratiquement du harcèlement moral et s'il continue à vous demander des nouvelles de votre état de santé couvert par le secret médical, vous pourriez répondre éventuellement par mail ou lettre recommandée avec AR qu'il faudrait qu'il s'adresse à votre médecin traitant en prévenant celui-ci...